

COMPTES RENDUS

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Revue française de science politique](#) »

2017/6 Vol. 67 | pages 1252 à 1283

ISSN 0035-2950

ISBN 9782724635140

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2017-6-page-1252.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

atteindre au plus près la vérité, souvent fondée sur des aveux complets ou des révélations en audience. Et lorsque C. Besnier mentionne des erreurs judiciaires, c'est pour montrer également, dans une logique quasi militante en faveur des institutions françaises, comment le système est parvenu à rétablir la vérité.

Finalement, l'observation participante revendiquée par l'ethnologue peut être interrogée. Observation, certes, et d'ailleurs certaines personnes qui ont assisté au travail de C. Besnier ont cru que celle-ci était journaliste. Mais participante, pourquoi ? À quoi participe-t-elle exactement ? Certains éléments cruciaux lui échappent, en particulier les jurés qu'elle ne peut questionner. Surtout, le délibéré, secret, est logiquement écarté de l'observation sous prétexte que cette « boîte noire » serait extérieure à la recherche, centrée sur la construction de la vérité à l'audience. Or, celle-ci est-elle véritablement une institution (l'institution n'est-elle pas la cour d'assises ?) et le simple fait d'y assister, même de façon répétée, en multipliant contacts et références, confère-t-il à l'exercice la qualité d'observation participante ?

Sonny Perseil -
Cnam, LIRSA

- « Symposium : Judicial Politics », *Law & Social Inquiry*. - 42 (2), printemps 2017, p. 292-450.

Le numéro spécial « Judicial Politics on the Ground » de la revue *Law & Social Inquiry* rassemble une introduction et six articles qui se concentrent sur les *judicial politics*. Ce terme renvoie au rôle et à la dimension politiques des institutions judiciaires, qui sont appréhendées « sur le terrain » à partir des pratiques et des interactions des juges et des autres acteurs impliqués dans les cours de justice. Ces articles portent donc sur la justice en action. À l'exception de l'article de Marianne González Le Saux qui s'appuie uniquement sur des archives, toutes les contributions à ce numéro spécial se fondent sur des enquêtes ethnographiques et, parfois, sur une démarche ethnométhodologique. Elles analysent ainsi la prise de décision routinière des magistrats et les interactions entre professionnels du droit et justiciables. Alors que les travaux qui s'intéressent à la judiciarisation du politique privilégient généralement des approches *top-down*, ce numéro spécial adopte une perspective *bottom-up* qui met en évidence les dimensions (micro-)politiques du travail des

institutions judiciaires et la manière dont le processus de judiciarisation opère au niveau microsociologique. Ce faisant, il apporte une contribution originale à la sociologie du droit et de la justice.

Émilie Biland et Hélène Steinmetz comparent les tribunaux des affaires familiales en France et au Québec en utilisant des données recueillies au cours d'une enquête collective (Projet Ruptures) grâce à l'observation de nombreuses audiences (environ 260 heures), à des entretiens avec environ cinquante professionnels et à l'analyse des dossiers judiciaires. En s'interrogeant sur la manière dont on peut analyser les magistrats comme des *street-level bureaucrats*, É. Biland et H. Steinmetz montrent que les juges français s'en rapprochent davantage que les juges canadiens, au regard de leurs interactions avec les justiciables, de leur traitement des cas et des contraintes qui pèsent sur leurs pratiques. Elles montrent également comment les usages du pouvoir discrétionnaire varient d'un contexte à l'autre en fonction du statut des magistrats – les juges des affaires familiales français occupent des positions basses ou intermédiaires dans leur champ professionnel, alors que leurs homologues québécois forment un groupe plus homogène et élitiste avec un prestige plus élevé –, de considérations pratiques et de la culture juridique – tradition de droit civil en France avec des procédures inquisitoriales, une organisation quasi bureaucratique des cours et une dépendance moindre vis-à-vis de la jurisprudence par rapport au Québec où prévaut un système de *common law* avec des audiences et des procédures contradictoires (*adversarial*) et une jurisprudence importante.

Max Travers a, lui, observé quarante demandes de mise en liberté sous caution durant vingt journées de terrain dans une cour pénale de première instance (*lower criminal court*) en Tasmanie. Il a réalisé huit entretiens avec des praticiens (magistrats, avocats, procureurs), quatre avec des agences fournissant des services aux prévenus et deux avec des groupes et des praticiens concernés par la réforme de la mise en liberté sous caution. En analysant des extraits de transcriptions d'audiences, M. Travers met en évidence la dimension « micropolitique » du travail des juges lorsqu'ils examinent et mettent en balance différents éléments d'un dossier. Enfin, l'auteur s'intéresse également aux questions de changement et de continuité dans les cours de justice et souligne le besoin d'un nouveau programme international de recherche sur ces sujets.

Martina Kolanoski analyse un procès qui s'est tenu en 2013 au tribunal régional de Bonn. Ce procès a été intenté contre l'État allemand par les proches de victimes d'une attaque aérienne dirigée par l'armée allemande en Afghanistan. En mobilisant des notes de terrain ethnographiques récoltées durant l'audience du tribunal, ainsi que de la documentation juridique, l'auteure reconstruit le travail de catégorisation accompli durant une procédure civile en mobilisant une analyse ethnométhodologique visant à saisir la catégorisation des membres (*membership categorization analysis*). Son analyse lui permet de montrer que les juges et les avocats ont organisé et évalué conjointement le matériel vidéo militaire en sollicitant trois experts et que c'est le travail d'identification fait sur la vidéo qui crée des civils visibles et observables.

Ursula Castellano a mené une enquête par immersion de seize mois dans quatre cours de santé mentale (*Mental Health Court, MHC*) aux États-Unis entre 2007 et 2011. L'émergence rapide de ces cours alternatives a transformé les rôles des juges qui y travaillent : il s'agit moins pour ceux-ci de punir des crimes passés que d'influencer un comportement futur. Ils créent donc de nouvelles pratiques professionnelles pour motiver les prévenus à respecter leur traitement. Ainsi, en s'intéressant aux stratégies judiciaires déployées par ces magistrats pour inciter, interroger ou protéger les prévenus, l'auteure analyse leur professionnalisation et l'émergence d'un métier du jugement thérapeutique. U. Castellano montre que la capacité des juges à influencer les prévenus dépend de leur capacité à utiliser de nouvelles ressources institutionnelles et à gérer des contraintes inhabituelles pour leur rôle. Elle conclut que l'art de juger s'inscrit dans une écologie plus large et dans les dynamiques spatiales des tribunaux alternatifs, un processus qu'elle appelle *politics of benchcraft*.

Dans son article sur des cours pénales de première instance au Chili, Jeanne Hersant examine les modalités de transition d'un système de justice inquisitorial – basé sur le principe de culpabilité et le secret de la procédure – à un système accusatoire – basé sur la présomption d'innocence et la sauvegarde des droits du prévenu – entre 2000 et 2005. Elle s'appuie sur quatre mois d'observation dans une cour inquisitoriale complétés par des entretiens approfondis avec des greffiers et des magistrats des deux systèmes étudiés. Elle analyse comment les dynamiques macro-politiques, telles que la démocratisation et l'introduction d'outils

de gestion dans le domaine de la justice, se traduisent au niveau micro-politique des interactions entre les acteurs dans les cours de première instance. Elle montre aussi que le pouvoir discrétionnaire constitue une ressource partagée par les juges, les greffiers et le personnel administratif des cours.

L'article de M. González Le Saux porte sur les pratiques de terrain au sein du Service d'aide juridique chilien entre 1925 et 1960. L'auteure mobilise des données archivistiques sur la création de ce service, la division du travail entre avocats et travailleuses sociales et sur les interactions de ces professionnels avec les populations pauvres qui y demandent une aide juridique. Elle montre notamment que les avocats et les travailleuses sociales ont mis en place des mécanismes pour dispenser ce service en accordant la primauté à la conciliation et au compromis par rapport à des actions judiciaires contentieuses. Ainsi, M. González Le Saux montre comment les dynamiques de genre entre les professionnels du droit et les travailleuses sociales dans leurs interactions quotidiennes au sein des bureaux d'aide juridique affectent l'accès des populations pauvres au système judiciaire.

En définitive, ces articles éclairent les différentes facettes du travail de la justice et de la manière dont les magistrats accomplissent leur rôle (« *judgecraft* ») : par exemple, les interactions entre professionnels et « clients » des cours et des services d'aide juridique (M. González Le Saux ; É. Biland et H. Steinmetz ; M. Travers ; U. Castellano ; J. Hersant), les effets des changements organisationnels sur les pratiques des magistrats (J. Hersant ; M. Travers), les formes de catégorisation des faits (M. Kolanoski) ou encore les modalités d'instruction des cas et d'interrogation des prévenus (U. Castellano ; M. Travers ; É. Biland et H. Steinmetz). La diversité des tribunaux, des types de procès, des périodes historiques et des pays analysés – Allemagne, Australie, Canada et France, Chili, États-Unis – permet d'appréhender différentes dimensions (micro-) politiques des pratiques des institutions judiciaires, c'est-à-dire des *judicial politics on the ground*, comme, par exemple, les usages différenciés du pouvoir discrétionnaire judiciaire par les juges à différentes étapes de la procédure (pratiques d'instruction, gestion des audiences, catégorisation des faits, jugement), ou comme les enjeux sociaux et politiques des pratiques judiciaires.

Cette diversité constitue donc une richesse, dans la mesure où ces traditions de recherche apportent chacune des éléments heuristiques pour analyser le travail des professionnels de la justice. Toutefois, cette variété d'approches nous semble aussi limiter, dans une certaine mesure, les possibilités de comparaisons entre les différentes études de cas présentées. En effet, les auteurs ne partagent pas toujours ni les mêmes questionnements, ni les mêmes approches théoriques ou définitions conceptuelles, de sorte qu'ils ne parlent pas nécessairement de la même chose lorsqu'ils abordent les dimensions micro-politiques du travail des juges ou la question de leur pouvoir (discrétionnaire).

Jonathan Miaz -
Université de Neuchâtel

Lequesne (Christian) - *Ethnographie du Quai d'Orsay. Les pratiques des diplomates français.* -

Paris, CNRS Éditions, 2017. 258 p.
Bibliogr. Annexes. Index.

A lors que la sociologie des diplomates reste largement à faire, Christian Lequesne, professeur à Sciences Po Paris, entend dans ce livre « éclairer le sens de la politique étrangère de la France sous la Cinquième République » (p. 10) en étudiant les pratiques quotidiennes des diplomates français. Son analyse s'appuie sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec des acteurs diplomatiques en activité ou en retraite (N=94, une liste nominative des entretiens figure en annexe) mais aussi, et cela est à notre connaissance sans précédent, sur l'observation de près de trente heures de réunions au Quai d'Orsay (réunions du cabinet du ministre, réunions d'information organisées par le secrétaire général, Conférence des ambassadeurs) et dans deux ambassades (à Dakar et Varsovie) d'août 2013 à juillet 2014. Même si ce n'est sans doute pas une ethnographie au sens le plus rigoureux du terme, l'immersion dans le milieu diplomatique restant limitée, cet accès privilégié au terrain d'enquête suscite des attentes élevées.

L'ouvrage de C. Lequesne contribue incontestablement à améliorer nos connaissances sur les carrières des diplomates français, leur travail quotidien à Paris et en ambassade, leur rapport au pouvoir politique ou encore leurs croyances sur ce que doit être la place de la France dans le monde, notamment parce qu'il aborde une série de

questions rarement abordées : le rôle des syndicats, la place des femmes, la vie privée en poste, l'utilisation des réseaux sociaux numériques, etc. L'un des points forts de l'ouvrage est la mise en évidence de la dimension politique des pratiques diplomatiques, même les plus « techniques » ou « mondaines ». Après avoir rappelé à quel point l'organisation du travail bureaucratique est fortement hiérarchisée, et indiqué le poids des impératifs du « nouveau management public », l'enquête souligne bien comment le quotidien des diplomates consiste à prendre en charge des tâches administratives et non à négocier des accords internationaux ou à gérer des « crises », comme le voudrait une vision héroïque de la profession, et les acteurs eux-mêmes. Mais l'ouvrage insiste aussi sur le fait que les diplomates ne sauraient être considérés comme de simples exécutants du pouvoir politique. L'auteur montre par exemple que, loin d'aller de soi, la capacité du ministre des Affaires étrangères à s'imposer au sein de son institution est conditionnée à des jugements sur sa relation avec le président, son expertise ou encore son aptitude à défendre le budget du ministère. Et après avoir confirmé l'obsession des diplomates pour leur carrière, et indiqué que ceux issus de l'École nationale d'administration (ENA) n'obtiennent plus nécessairement les positions dominantes au sein du Quai d'Orsay, l'enquête pointe leur souci de plaire aux responsables politiques tout en repérant des limites au soutien politique des carrières des diplomates à travers l'énumération d'une série de décisions judiciaires qui ont annulé des décrets de nomination. De plus, l'analyse révèle une politisation accrue des pratiques consulaires, liée à l'importance prise par la diplomatie économique et le contrôle de l'immigration, et à la constitution des expatriés en groupes d'intérêt. En s'intéressant à des pratiques diplomatiques souvent ignorées ou dénigrées, l'enquête souligne également comment la « convivialité » des dîners d'ambassadeurs vise à faire passer des messages politiques. Enfin, C. Lequesne s'attarde sur le système de représentation des diplomates français en réactualisant la vieille division au sein du Quai d'Orsay entre les « atlantistes » et les « gaullistes ». Il oppose les diplomates porteurs de ce qu'il nomme la « carte mentale » de l'indépendance et du rang – qui croient en l'idée d'une forte autonomie à l'égard des États-Unis, en la « politique arabe », aux bonnes relations avec l'Afrique de l'Ouest et à la défense de la langue française – aux diplomates porteurs de la « carte